

## **Mini séminaire sur les migrations – 29 avril 2010, Marseille**

### **Note de cadrage**

Le phénomène migratoire ne cesse de voir de nouveaux développements : qu'il s'agisse des modes de transit, des lois et conventions en vigueur, des acteurs impliqués, la migration change mais ne cesse d'exister. Aujourd'hui, il nous semble important, à la lumière de la situation actuelle, que le REF puisse se positionner sur nombre de sujets et adresser la problématique des migrations sous l'angle d'un développement partagé.

#### **Les migrants, acteurs d'un développement partagé entre les deux rives**

Qu'entend-on par développement partagé ? Cette aspiration commune au REF mérite que l'on s'y attarde quelques instants. Comment perçoit-on le développement ? Une définition devra ici être présentée et partagée avec l'ensemble du Réseau. Quels principes doivent fonder le développement ? S'agit-il de l'application des droits fondamentaux ? Du respect d'un travail décent ou encore de l'égalité des genres ? Enfin, qu'entend-on par partage en tant que tel ? Ce premier temps de la journée aura pour but d'éclairer les participants sur la position du Réseau vis-à-vis du rôle des migrants dans un « développement partagé ».

Quand nous faisons référence au rôle des migrants dans un contexte géographique partagé entre deux rives, nous entendons ici la présence d'acteurs ici et là-bas, mais aussi d'acteurs provenant de là-bas, vivant ici, et interagissant là-bas. Dans ce cadre il sera pertinent de questionner, sous forme de trois interventions, trois sortes d'acteurs :

- L'acteur financier qui nécessite un certain accompagnement (transfert d'argent, de technologie, de savoir-faire, de brevets, investissements...)
- L'acteur sociétal qui vit et agit dans la cité (question de la citoyenneté, de la participation...)
- L'acteur culturel qui partage une même culture Nord/Sud (rôle de la langue, de l'histoire culturelle, de la femme dans ce contexte...)

Si ces acteurs sont entre deux rives, ils ont alors besoin de circuler (Cf. question des visas), ne serait-ce que pour être « acteurs de développement ». Si l'on veut être acteur, qu'est-ce que cela implique ? Le migrant doit-il être intégré pour pouvoir jouer son rôle d'acteur de développement ? Quand il agit dans le cadre du co-développement, le migrant est-il acteur du Nord ou du Sud ?

Autant de questions et de problématiques qui on trait à la migration dans son ensemble, et qui permettront d'établir une sorte d'état des lieux en France sur la question des migrants comme acteurs d'un développement partagé entre les deux rives, mais aussi de positionner de façon claire le Réseau Euromed France sur ces questions. Ce temps de travail s'appuiera sur quelques documents d'accompagnement (dossier du participant) retraçant certains points historiques de la migration, principalement sur un axe Maghreb-France. Ces documents, ainsi que les discussions et interventions qui auront lieu dans le cadre de notre mini séminaire, permettront d'engager des recommandations du REF sur le sujet.